



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-813-02 Tánc instruktör

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Professeur de danse

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- promouvoir la danse en tant que moyen de loisir efficace;
- relier les principes du répertoire des mouvements typiques d'un style et ceux de la théorie de l'entraînement à l'amélioration de la condition physique;
- vivre la danse comme une source de joie et d'expression de soi et de communiquer cette idée à autrui;
- réaliser la fonction de la danse comme source de création et de développement de la communauté;
- instaurer des relations amicales et empathiques avec les clients et les disciples;
- faire le point du niveau de compétence et des besoins récréatifs des participants aux cours;
- gérer efficacement les phénomènes de dynamique de groupe;
- respecter les limites de compétences dictées par tel style de danse;
- s'acquitter des missions liées à l'organisation et à la gestion des cours;
- s'adapter flexiblement aux changements de tendances;
- se servir de la musique requise par la tendance de danse et les caractéristiques des cours;
- composer les exercices d'échauffement et rythmiques caractérisant tel style de danse;
- présenter et enseigner les mouvements de base et les possibilités combinatoires de tel style de danse;
- créer et faire maîtriser des chorégraphies;
- identifier et corriger les erreurs de technique et de posture;
- dans la mesure du possible, prévenir les accidents et protéger les jointures;
- organiser, composer et réaliser toutes sortes de spectacles, dont des spectacles théâtraux;
- repérer les talents et les préparer à des compétitions.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3722 Animateur de programmes récréatifs et de fitness

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Théorie de la danse et des activités récréatives</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Enseignement de la danse</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">70.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Théorie de la danse et des activités récréatives	5	30.00	Épreuve pratique	Enseignement de la danse	5	70.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Théorie de la danse et des activités récréatives	5	30.00										
Épreuve pratique	Enseignement de la danse	5	70.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p> <p>31 813 01 Éducateur sportif (dans les disciplines sportives suivantes : danses, aérobic ou gymnastique rythmique), ou 54 813 02 Entraîneur sportif (dans les disciplines sportives suivantes : danses, aérobic ou gymnastique rythmique), ou 54 813 01 Professeur de fitness-wellness, ou 51 813 02 Professeur de fitness en groupe, ou 54 212 09 Formation professionnelle préalable de danse</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		500 heures
Niveau d'entrée requis: - Baccalauréat		
Modules d'exigences professionnelles: 10342-12 Théorie de la danse et des activités récréatives 10343-12 Enseignement de la danse		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.07.21		CACHET